
COMMUNE DE SAINT-YRIEIX SUR CHARENTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 15 FEVRIER 2022

Délibération n°2022-02-01

**Arrêt du compte de gestion
2021.**

LE QUINZE FEVRIER DEUX MILLE VINGT-DEUX à 18 h 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques FOURNIÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 février 2022.

Date d'affichage : 09 février 2022.

Date d'envoi de la convocation : 09 février 2022.

Membres présents :

Jean-Jacques FOURNIÉ, Thibaut SIMONIN, Séverine CHEMINADE, Martial BOUISSOU, Anita VILLARD, Michel VILLESANGE, Sophie HARNOIS, Patrick ROUX, Saliha GHARBI, Joël SAUGNAC, Dominique BRUN, Sylvie ROUBEIX, Éric ROUSSEAU, Frédéric RÉAUD, Philippe NADAUD, Delphine LASCAUD, Loïc BULÉON, Fadila BOUTAYEB, Martine FOUSSIER, Olivier DELACROIX, Benoît MIÈGE-DECLERCQ, Aurélie RUIS et Romain BLANCHET.

Absents avec procuration :

Jean-Louis FREDON avec procuration à Thibaut SIMONIN
Hélène DE FUISSEAUX avec procuration à Patrick ROUX
Aurélie SESENA avec procuration à Anita VILLARD
Céline LE GOUÉ avec procuration à Séverine CHEMINADE
Juliette LOUIS avec procuration à Eric ROUSSEAU

Absente :

Stéphanie DOLIMONT

Benoît MIÈGE-DECLERCQ a été nommé secrétaire de séance.

Conseil municipal du 15 février 2022

DELIBERATION N°2022-02-01

ARRET DU COMPTE DE GESTION 2021.

REFERENCES :

- Article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Instruction M 14.

Le Conseil Municipal,

- après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer ainsi que l'état des restes à payer,
 - après s'être assuré que Monsieur le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020,
 - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021,
 - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ainsi que sur la comptabilité des valeurs inactives,
- **DECLARE**, à l'unanimité des voix exprimées par 28 voix « pour » et 0 voix « contre », des personnes présentes et représentées, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par Monsieur le Trésorier Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme,
Mairie de Saint-Yrieix, le 21 février 2022.*

Le Maire,
Jean-Jacques FOURNIÉ.



CERTIFIE EXECUTOIRE	
PRÉFECTURE DE LA CHARENTE	Affiché le :
Reçu à la Préfecture de la Charente le : 21 FEV. 2022	<u>21/02/2022</u>
ACCUEIL	

A Saint-Yrieix, le 21/02/2022
Le Maire,
Jean-Jacques FOURNIÉ.